

niâtre, semble-t-il, de la part du gouvernement, du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social surtout, de reconnaître à la province d'Alberta, ainsi qu'à toute autre province, le droit d'appliquer ces lois comme elle l'entend?

Le premier ministre, le ministre des Finances et le ministre de la Santé de l'Alberta sont venus à Ottawa plus d'une fois pour soutenir que des frais de dissuasion, comme on les appelle, de \$1.60 à \$2 par jour constituent non seulement un moyen acceptable de percevoir une partie du coût de perfectionnement des hôpitaux, mais qu'ils servent de frein en imposant au particulier l'obligation d'acquitter une partie du service. J'aimerais citer ici un passage d'un discours que le ministre de la Santé de l'Alberta a prononcé le 15 février:

Pour commencer, c'est une façon d'éviter qu'on n'abuse des privilèges d'hospitalisation. Je ne veux pas dire que bien des gens voudront rester à l'hôpital quand ce n'est pas nécessaire, simplement parce que cela ne leur coûte rien, mais les frais journaliers exigés du malade assurent en quelque sorte que personne ne restera à l'hôpital quand ce n'est plus nécessaire. C'est important et c'est un moyen d'avoir de l'espace disponible pour ceux qui en ont le plus besoin. En outre, la coassurance est une méthode de répartir les risques financiers d'une façon juste entre la personne qui bénéficie du service et le public qui paie le reste de la note.

Tout à l'heure, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être a dit qu'on pourrait peut-être accepter ce principe à l'égard des recommandations du rapport de la commission Hall. Autrement dit, quand le moment sera venu pour le gouvernement fédéral d'instituer un régime national d'assurance-santé ou de soins médicaux, il pourra probablement accepter, comme le recommande le rapport Hall, de prévoir un honoraire préventif afin que les particuliers assument une partie de la responsabilité des services fournis.

Pour ce qui est de l'argument selon lequel un malade à l'hôpital ne devrait avoir rien à payer, autrement dit, que ce n'est pas le moment de percevoir de l'argent quand une personne est malade, le ministre n'essaiera sûrement pas de prétendre que tous ceux qui cherchent à entrer à l'hôpital sont dans le dénuement, pas plus que ceux qui veulent obtenir des médicaments. Je dirai que plus de 95 p. 100 des gens ont les moyens de payer un petit honoraire préventif quand ils sont à l'hôpital et il n'est pas plus logique de prétendre qu'il est injuste de percevoir un petit

honnaire préventif pendant qu'une personne occupe un lit d'hôpital de \$24 par jour que de dire qu'on ne devrait pas imposer un honoraire préventif à celui qui veut obtenir des médicaments. On pourrait tout aussi bien soutenir qu'il ne faut rien faire payer à ceux qui ont besoin de médicaments si l'on veut prétendre qu'il ne faut rien exiger pour l'utilisation des services hospitaliers.

Donc, monsieur l'Orateur, l'argument ne tient plus. Mais ce qui est intéressant, c'est de savoir si la province d'Alberta devra attendre que le gouvernement fédéral accepte le principe des frais de dissuasion. Dans un mois, dans un an peut-être, on doit étudier, selon toute apparence, la possibilité d'adopter une méthode semblable à celle que la province d'Alberta a jugée bonne et utile jusqu'ici.

Depuis 1957 et 1958, lors de la signature des premiers accords, la province a établi des frais de dissuasion selon des montants divers. Je crois qu'ils commençaient à \$1 par jour. Par rapport aux frais hospitaliers actuels, la somme demandée aujourd'hui n'est pas plus élevée que le montant initial. A notre avis, la situation présente est injuste. On ne nous a pas fourni d'explications satisfaisantes, sauf pour nous dire qu'il existait un désaccord sur une question de principe. Mais aujourd'hui le ministre a déclaré au comité que l'argument concernant les médicaments était assez juste et qu'il faudrait peut-être imposer un droit de \$1 par ordonnance. La représentante a même dit que cela empêcherait les citoyens d'abuser de ces services.

Je soutiens que cet argument s'applique aussi également à l'usage des lits d'hôpitaux. A l'heure actuelle, les contribuables d'Alberta doivent payer environ 1.7 million en plus de ce qu'ils devraient payer par rapport aux autres provinces. Une somme de 1.7 million n'est peut-être pas élevée, mais elle résulte d'une injustice à laquelle il faudrait remédier. A vrai dire, le premier ministre a traité des programmes conjoints lorsqu'il a pris la parole lors de la conférence fédérale-provinciale le 26 novembre 1963. Il a alors déclaré:

Dans bien des régions, l'activité des gouvernements fédéral et provinciaux est parallèle dans leurs compétences respectives. Chacun doit se charger de son propre domaine et respecter celui de l'autre. C'est indispensable pour respecter l'esprit et la lettre de la constitution.

Il a ensuite ajouté:

Ces consultations et cette collaboration ne peuvent être efficaces que si elles sont mutuelles et réciproques. C'est essentiellement ce que j'avais à l'esprit lorsque j'ai souligné la nécessité du fédéralisme coopératif.